Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 septembre 2018 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, directrice d'arrondissement
Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse suppléante d'arrondissement, madame Suzanne Décarie, déclare la séance ouverte à 19 h 03.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Madame Suzanne Décarie souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs et aux employés de l'arrondissement.

Madame la mairesse suppléante Suzanne Décarie invite les citoyens à participer massivement aux ateliers de bonification des projets pour la transformation des parcs qui ont déjà fait l'objet d'une consultation publique au mois de juin dernier. Ces ateliers se dérouleront le 13 septembre à 18 h 30 à la Maison du citoyen et le 20 septembre au Centre communautaire RDP à la même heure. Les citoyens sont invités à consulter le site Web pour plus de renseignements et s'inscrire.

Elle invite également les citoyens à participer massivement à collecte de sang de l'arrondissement qui se déroulera le 24 septembre à la salle des Couventines de la Maison du citoyen de 13 h à 19 h 30. Les citoyens sont invités à contacter Héma Québec pour prendre rendez-vous.

Enfin, madame la mairesse suppléante invite les citoyens à venir en grand nombre à la journée découverte qui aura lieu le 8 septembre prochain, où les citoyens pourront apprendre davantage sur les services offerts et les métiers de l'arrondissement.

CA18 30 09 0281

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - 4 SEPTEMBRE 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2018 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA18 30 09 0282

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018, À 19 H - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET À 9 H 30 - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 12 JUILLET 2018..

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018, à 19 h, de la séance extraordinaire du 26 juillet à 9 h 30, ainsi que du procès-verbal de correction du 12 juillet 2018.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine désire marquer sa dissidence concernant l'adoption du procès-verbal du 3 juillet 2018.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question sur l'avancement des travaux au parc Armand Bombardier.
- Une question sur l'installation de la voie réservée pour autobus sur le boulevard Maurice-Duplessis.
- Une question sur les jeunes marins urbains.
- Une question sur les quais clandestins.
- Une question sur le point 40.04 de la séance.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel souligne le geste héroïque qui a été posé par Monsieur Sauvé, qui a secouru des résidents d'un immeuble situé sur la 26^{e} Avenue lors d'un incendie le 7 juillet dernier. Il indique que l'arrondissement a tenu à saluer ce geste de bravoure. De plus, l'arrondissement a annoncé que la patinoire aménagée de façon temporaire au parc Jeanne-Lapierre porterait le nom de « Danyk Sauvé », son fils, lui qui a succombé à une tumeur au cerveau

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà souligne la mise en service de la nouvelle ligne de bus numéro 81 qui reliera Rivière-des-Prairies à Pointe-aux-Trembles via le boulevard Saint-Jean Baptiste. Il souligne que cette mise en service est le fruit d'efforts conjugués des élus et des citoyens qui ont permis à cette ligne de voir le jour et de faciliter le déplacement des citoyens de l'arrondissement.

Madame la conseillère Lisa Christensen présente la programmation des activités culturelles de l'arrondissement. Elle souligne la richesse des activités offertes et invite les citoyens à participer massivement à ces activités. Elle invite les citoyens à télécharger cette programmation sur le site Web de l'arrondissement.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine souligne l'adoption, ce soir, du plan des saines habitudes de vie qui fait suite à la politique adoptée par l'arrondissement sur le même sujet. Elle invite les citoyens à se procurer le plan de saines habitudes vie sur le site Web de l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Richard Guay fait la présentation de la programmation des activités sportives et récréatives pour l'automne et l'hiver de l'arrondissement. Il invite les citoyens à communiquer avec les organismes pour s'assurer des horaires et des services qui sont offerts. Il indique que le prix de ces activités est fixé en fonction des revenus, du nombre de personnes par famille. Il termine en invitant les citoyens de Rivière-des-Prairies à répondre massivement à l'appel de candidatures pour les postes vacants au CCU.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé lors de cette séance.

CA18 30 09 0283

ADOPTION - PLAN D'ACTION EN SAINES HABITUDES DE VIE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le plan d'action en saines habitudes de vie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.01 1187740010

CA18 30 09 0284

APPROUVER - DEMANDES DE RECONNAISSANCE - 35 ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D''approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, les demandes de reconnaissance des 35 organismes à but non lucratif suivants, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Organismes reconnus	Catégorie
A.Q.D.R. Pointe de l'île de Montréal	C
Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal	B
Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles	B
Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles	B
Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de la Pointe de l'île	C
C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies)	A
Carrefour familal Les Pitchous	C
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies	C
Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies	C
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	A
Centre de promotion communautaire Le Phare	C
Centre des femmes de Rivière-des-Prairies	C
Club BMX Montréal	B
Club d'agilité de Montréal	B
Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles	B

Organismes reconnus	Catégorie
Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles	B
Club de soccer Rivière-des-Prairies (CSRDP)	B
Club de Tir à l'arc Les Trois Plumes	B
Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles	B
Club Gymnacentre	B
Corps royal des cadets de la Marine canadienne 233 St-Étienne (RDP)	B
Éco de la Pointe-aux-Prairies	A
Équipe RDP	A
Fédération de hockey mineur de l'Est	B
Initiative 1,2,3 Go Rivière-des-Prairies	C
Jeunes Marins Urbains	C
L'Échoppe de Gaîa	C
Les Amis de la culture de la Pointe	A
Les Artistes Point'Art	B
Les Relevailles de Montréal	C
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	A
Maison des Jeunes de Rivière-des-Prairies	A
Maison des Jeunes Pointe-aux-Trembles	A
Société historique de Rivière-des-Prairies	A
Société Ressouces-loisirs de Pointe-aux-Trembles	A

ADOPTÉ

12.02 1184561002

20.01 VACANT

CA18 30 09 0285

DEMANDE - DÉPENSE ADDITIONNELLE À LA DÉPENSE TOTALE - TAXES, VARIATION DES QUANTITÉS, CONTINGENCES ET INCIDENCES INCLUSES - CONTRAT OCTROYÉ - CONSTRUCTION VIATEK INC. - TRAVAUX DE PCPR-PRCPR 2018 - PLANAGE-REVÊTEMENT ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-ING18-02.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De modifier la dépense initiale autorisée de 4 277 009,96 $ taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux afin d'autoriser une dépense révisée de 5 030 335,83 $ taxes, variation des quantités, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble des travaux visés par le contrat PCPR-PRCPR 2018 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Planage-revêtement et construction de trottoir, conformément aux documents de la soumission numéro RP-ING18-02;

D'autoriser une modification de la dépense initiale autorisée de 4 277 009,96 $ taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux.

D'autoriser une dépense additionnelle de 753 325,87 $ taxes, variation des quantités, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux.

D'autoriser une dépense révisée de 5 030 335,83 $ taxes, variation des quantités, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux.

Cette dépense sera assumée à 100 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), cette dépense sera imputée selon les informations suivantes:

RP-ING18-02 - Aspect financier, taxes et contingences incluses (révisé)					
Programmes de financements	**Coûts**	**Incidences techniques**	**Incidences professionnelles**	**Total**	**Répartition**
PCPR Local (Chaussées)	1 441 803,76 $	3 099,33 $	114 162,00 $	1 559 065,09 $	30,99%
PCPR Local (Trottoirs)	760 440,28 $	1 634,66 $	60 211,65 $	822 286,58 $	16,35%
PRCPR Local (Chaussées)	1 594 304,62 $	3 427,14 $	126 237,01 $	1 723 968,77 $	34,27%
PRCPR Local (Trottoirs)	855 442,57 $	1 838,87 $	67 733,93 $	925 015,37 $	18,39%
Total SIVT	**4 651 991,24 $**	**10 000,00 $**	**368 344,58 $**	**5 030 335,82 $**	**100,00%**

ADOPTÉ

20.02 1184281016

CA18 30 09 0286

OCTROI - CONTRAT - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER - PARC SAINT-MARCEL - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC18-09 (4 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Lanco Aménagement inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 701 939,91 $ taxes et contingences incluses, pour le réaménagement du terrain de soccer dans le parc Saint-Marcel, conformément à l'appel d'offres RP-PARC18-09 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 718 181,61 $, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1184281037

CA18 30 09 0287

OCTROI - CONTRAT - LES SURFACES SÉCURITAIRES CARPELL INC. - TRAVAUX DE REVÊTEMENT DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER - PARC SAINT-MARCEL - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC18-10 (2 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 221 564,89 $ taxes et contingences incluses, pour les travaux de revêtement dans le cadre du réaménagement du terrain de soccer au parc Saint-Marcel, conformément à l'appel d'offres RP-PARC18-10 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 222 714,89 $, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1184281038

CA18 30 09 0288

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-PARC18-11 - RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE BALLE - PARCS CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE ET DANIEL-JOHNSON.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres RP-PARC18-11, pour le réaménagement des terrains de balle des parcs Clémentine-De La Rousselière et Daniel-Johnson

ADOPTÉ

20.05 1184281036

CA18 30 09 0289

AUTORISATION - AUGMENTATION - CONTRAT - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C - CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU CHALET DU PARC CLÉMENTINE-DE-LA-ROUSSELIÈRE (0766) -. AUTORISATION DE TRANSFÉRER LES INCIDENCES EN CONTINGENCES - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'augmenter le contrat de services professionnels pour la réalisation du projet de construction du chalet de parc Clémentine de la Rousselière à la firme Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c., d'un montant maximum de 109 015,13$ taxes incluses, pour tenir compte de l'ajustement contractuel prévu au devis de l'appel d'offres et des dispositions de l'article 5.1 de la convention de services professionnels, partie intégrante du devis.

D'autoriser un budget de 20 539,41$ pour couvrir les ajustements contractuels subséquents;

D'autoriser le transfert du montant de 11 106,59 $ prévu pour les incidences en contingences pour couvrir les travaux supplémentaires réalisés;

Le tout faisant passer le coût total du contrat 111 065,85 $ à un montant maximum de 251 726,98 $ taxes et contingences incluses.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1174230005

CA18 30 09 0290

APPROBATION - CONTRAT DE LOCATION - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - EXPLOITATION DU CASSE-CROÛTE -ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2018 AU 30 AVRIL 2020 - AVEC CLAUSE DE RENOUVELLEMENT - SAISONS 2020-2021 ET 2021-2022 - APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le contrat de location avec l'Association de Hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour l'exploitation du casse-croûte de l'aréna Rodrigue-Gilbert, et ce, pour la période du 1er septembre 2018 au 30 avril 2020, au loyer total de 4 800 $, comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022.

D'approuver la convention entre l'arrondissement et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce contrat de location.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1184761002

CA18 30 09 0291

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME DEMI-MARATHON DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT DE COURSE À PIED.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 7 500 $ à l'organisme Demi-marathon de la Pointe-de-l'île, pour la réalisation d'un événement de course à pied.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1182971005

CA18 30 09 0292

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ANNÉE 2018 - ORGANISMES - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - DON BOSCO YOUTH LEADERSHIP CENTRE (DYLC) - PROGRAMME INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS - ENTENTE VILLE-MIDI - APPROBATION - DEUX PROJETS DE CONVENTIONS.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer des contributions financières pour l'année 2018 totalisant la somme de 22 985 $ aux organismes suivants, dans le cadre du programme *Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans*:

Organisme	Projet	Montants
Maison des jeunes	Cours de danse et cours de boxe	16 616 $
Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 $

D'approuver les deux projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ

20.09 1187740006

CA18 30 09 0293

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉQUIPE RDP - 2018 - ENTENTE ADMINISTRATIVE - ACCUEIL ET INTÉGRATION DES IMMIGRANTS - MIDI-VILLE (2018-2021) - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 21 667 $ à l'organisme Équipe RDP pour le projet *Leaders Jeunesse acteurs* en prévention, pour l'année 2018, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI.

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.10 1187740007

CA18 30 09 0294

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 2018 - POLITIQUE DE L'ENFANT - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 30 155 $ à La Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018;

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.11 1187740008

CA18 30 09 0295

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉQUIPE RDP - FINANCEMENT LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE 2018 - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - APPROBATION - VIREMENT DE CRÉDIT - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 100 000 $ à Équipe RDP pour le projet de lutte à la délinquance jeunesse dans le cadre du budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en délinquance jeunesse.

D'affecter des surplus de gestion de 50 000 $.

D'approuver un projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et l'Équipe RDP, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1187740009

CA18 30 09 0296

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 8 juin 2018.

ADOPTÉ

30.01

CA18 30 09 0297

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances du 25 octobre 2017, 1er mars 2018 et 18 avril 2018.

ADOPTÉ

30.02

CA18 30 09 0298

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - SUBVENTION ACCORDÉE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - BONIFIER LE SOUTIEN FINANCIER - PROGRAMME DE SUBVENTION DE GESTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES - TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT 2018 - AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT À CETTE FIN.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle à la subvention accordée jusqu'à un montant maximal de 1 000 $ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de contribuer au programme des gestion des produits d'hygiène durables pour l'année 2018;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1174939003

CA18 30 09 0299

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - MOIS DE JUIN ET JUILLET 2018 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODES DU 26 MAI AU 22 JUIN ET DU 23 JUIN AU 27 JUILLET 2018 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS ET DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - MOIS DE JUIN ET JUILLET 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de juin et juillet 2018 et en matière de ressources financières pour la période du 26 mai au 22 juin et du 23 juin au 27 juillet 2018.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de juin et juillet 2018 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de juin et juillet 2018.

ADOPTÉ

30.04 1184230010

CA18 30 09 0300

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - AU 30 JUIN 2018 - PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS - AU 30 JUIN 2018 COMPARÉ AVEC LE 30 JUIN 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 juin 2018.

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 juin 2018 comparé au 30 juin 2017.

ADOPTÉ

30.05 1182468005

CA18 30 09 0301

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E162

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 3 juillet 2018

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E162 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 815 000 $ pour des travaux de réaménagement sur la 52^{e} Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.01 1174281007

CA18 30 09 0302

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E163

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 3 juillet 2018

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement à la séance du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E163 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 630 000 $ pour l'acquisition de terrains pour fin de parcs ».

ADOPTÉ

40.02 1181528002

CA18 30 09 0303

DÉROGATION MINEURE - 12020, 6E AVENUE - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

La mairesse suppléante d'arrondissement, madame Suzanne Décarie, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant aux articles 88 et 91 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement aux marges de recul avant et arrière pour un bâtiment résidentiel situé au 12020, 6e Avenue, dans le district de Rivière-des-Prairies. Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Stéphane Roy, en date du 20 octobre 2015, minute 63322, à savoir :

- Permettre une marge de recul avant de 4,49 mètres, au lieu de 5,5 mètres (article 88 du Règlement de zonage RCA09-Z01);

- permettre une marge de recul arrière de 4 mètres, au lieu de 6 mètres (article 91 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.03 1185270007

CA18 30 09 0304

DÉROGATION MINEURE - BÂTIMENT RÉSIDENTIEL PRÉVU AU 11860, RUE NOTRE-DAME EST - LOT PROJETÉ NUMÉRO 5 617 274 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

La mairesse suppléante d'arrondissement, madame Suzanne Décarie, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure.

Un citoyen intervient sur cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2018 :

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant à l'article 104 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement au niveau maximal du rez-de-chaussée d'une partie du bâtiment résidentiel prévu au 11860, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté portant le numéro 5 617 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le *plan global des fondations et coupe globale* préparé par l'architecte, madame Stéphanie St-Marseille, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 juin 2018, à savoir :

- Permettre la construction d'un bâtiment de 18 logements dont une partie du rez-de-chaussée (unités 9 à 12 inclusivement) est situé à 2,50 mètres au-dessus du niveau de référence plutôt qu'à un maximum de 2,00 mètres (article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié));

- Permettre la construction d'un bâtiment de 18 logements dont une partie du rez-de-chaussée (unités 13 à 18 inclusivement) est situé à 3,00 mètres au-dessus du niveau de référence plutôt qu'à un maximum de 2,00 mètres (article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié)).

Le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001429413.

ADOPTÉ

40.04 1183469017

CA18 30 09 0305

PIIA - 1300, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, SUITE 123 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2018 :

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), une enseigne commerciale pour une entreprise située au 1300, boulevard Saint-Jean-Baptiste, suite 123, sur le lot 5 646 829, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'enseigne est illustrée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 juillet 2018.

ADOPTÉ

40.05 1185270008

CA18 30 09 0306

PIIA - 7801, AVENUE MARCO-POLO - LOT NUMÉRO 1 278 972 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2018 :

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), le plan relatif au réaménagement d'un terrain à vocation industrielle situé au 7801, avenue Marco-Polo, sur le lot portant le numéro 1 278 972, dans le district de Rivière-des-Prairies, tel qu'illustré sur le plan intitulé *Vue en Plan – Nivellement et drainage,* préparé par la firme *EFEL Experts-conseils,* déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 juin 2018.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3001399845.

ADOPTÉ

40.06 1183469015

CA18 30 09 0307

PIIA - PROJET RÉSIDENTIEL PROJETÉ AU 11860, RUE NOTRE-DAME EST - LOT PROJETÉ NUMÉRO 5 617 274 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2018 :

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'apparence, aux matériaux de parement extérieur, à l'implantation du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un projet résidentiel projeté au 11860, rue Notre-Dame Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'il est illustré sur les élévations, les perspectives et les plans d'aménagement paysager soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 juin 2018, de même que sur le *plan projet d'implantation pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, minute 31103, en date du 6 juillet 2018, relativement à la demande de permis de construction 3001429396

ADOPTÉ

40.07 1183469016

CA18 30 09 0308

PIIA - 15550, RUE SHERBROOKE EST - LOTS NUMÉROS 1 874 997, 1 874 999, 1 875 002, 1 875 003, 3 744 503, 3 744 506, 3 810 794 ET 3 032 073 À 3 032 079 (LOT PROJETÉ NUMÉRO 4 587 342) - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2018 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 172 de la section 25 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour le bâtiment commercial situé au 15550, rue Sherbrooke Est, sur les lots existants portant les numéros 1 874 997, 1 874 999, 1 875 002, 1 875 003, 3 744 503, 3 744 506, 3 810 794 et 3 032 073 à 3 032 079 (lot projeté numéro 4 587 342), dans le district de La Pointe-aux-Prairies ;

D'approuver l'apparence de l'affichage tel que présenté sur les plans d'élévations déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 22 juin 2018.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis d'affichage numéro 3001431778.

ADOPTÉ

40.08 1180565012

CA18 30 09 0309

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 525, 5E AVENUE - DISTRICT POINTE AUX TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter par l'ordonnance OCA18-(C-4.1)-013, l'installation des panneaux de signalisation qui délimiteront une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées, d'une longueur de 6 mètres, devant l'entrée au 525, 5e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles;

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.09 1184281039

CA18 30 09 0310

ÉDICTER - ORDONNANCE - INSTALLATION PERMANENTE - ENSEIGNE - FAÇADE DE LA MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - 1575, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - LOT NUMÉRO 6 244 242 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 315 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), l'ordonnance numéro OCA18-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'installation permanente d'une enseigne sur la façade de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles située au 1575, boulevard du Tricentenaire, sur le lot portant le numéro 6 244 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, tel qu'illustré sur les perspectives préparées par la firme *Rayside – Labossière, Architecture, design, urbanisme*, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 22 août 2018, jointes en annexe à l'ordonnance.

ADOPTÉ

40.10 1183469020

CA18 30 09 0311

ÉDICTER - ORDONNANCE - RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT (5984 MODIFIÉ) - EXEMPTANT -PROPRIÉTÉ PROJETÉE SITUÉE AU 15950, RUE NOTRE-DAME EST - LOT PROJETÉ 6 131 638 - AFIN DE PERMETTRE - SEULEMENT VINGT-SIX (26) CASES DE STATIONNEMENT - AU LIEU DE QUARANTE-CINQ (45) CASES - TEL QU'EXIGÉ - RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT (RAC09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

CONSIDÉRANT la demande visant la construction d'un bâtiment situé au 15950, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté 6 131 638, dans le district de La-Pointe-aux-Prairies et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(5984)-002 en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant la propriété située au 15950, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté 6 131 638, afin de permettre que seulement 26 cases de stationnement soient fournies au lieu de 45 cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la demande de permis de construction numéro 3001345918 – District de La Pointe-aux-Prairies.

De prendre acte de son engagement à verser 66 500 $ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.11 1180565010

CA18 30 09 0312

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT LE DÉPLACEMENT - POSTE DE TAXI - NORD DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LE CÔTÉ EST DE LA RUE RITA-LÉVI-MONTALCINI - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-014, afin de :

- Enlever la zone de stationnement interdit réservé aux taxis, situé sur le côté sud du boulevard Maurice-Duplessis sur une distance de 36 mètres, immédiatement à l'est de l'avenue Rita-Lévi-Montalcini;

- Installer une la zone de stationnement interdit réservé aux taxis, sur le côté est de l'avenue Rita-Lévi-Montalcini, sur une distance de 20 mètres immédiatement au sud du boulevard Maurice-Duplessis.

- Réduire, de 20 mètres vers le sud, la zone de stationnement limité pour 2 heures sur le côté est de l'avenue Rita-Lévi-Montalcini pour la mise en place du poste de taxis.

De conserver toute les autres signalisations existantes.

ADOPTÉ

40.12 1090757005

CA18 30 09 0313

PRENDRE ACTE - RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL NO CM18 1042 - SÉANCE DU 21 AOÛT 2018 - TOPONYME DU PARC PORTANT LE NOM USUEL « RODRIGUE-GILBERT-SUD » - SITUÉ À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU TRICENTENAIRE ET DE LA RUE JOSEPH-DARGENT - LOT 1 503 820 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 août 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte de la résolution CM18 1042 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 21 août 2018, relativement à la dénomination du parc Agnès-Vautier.

ADOPTÉ

40.13 1183469019

CA18 30 09 0314

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLANC - MATRICULE 100085782 - AFFECTATION - DIVISION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - RÉTROACTIVEMENT AU 6 AOÛT 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De congédier l'employé auxiliaire col blanc, portant le matricule 100085782, affecté à la Division des sports, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, rétroactivement au 6 août 2018.

ADOPTÉ

50.01 1182700010

CA18 30 09 0315

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100039284 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De titulariser un employé auxiliaire col bleu, matricule 100039284, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1182700009

CA18 30 09 0316

LEVÉE DE LA SÉANCE

à 20 h 22,

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

_____
Suzanne Décarie
Mairesse suppléante d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018.

_____
Suzanne Décarie
Mairesse suppléante d'arrondissement

_____
Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement